

**Mr PORTIGLIOTTI Roberto**  
*residenza* : 88, Allée des TEPPEES  
-73200- MERCURY (Savoie)  
GSM : 06.12.20.23.01

**Unico Domicile fiscale :**  
***Piazza Bataglione Cervino 21.***  
***11100 Aosta (AO)***

**Consulat d'Italie à LYON**  
**5, rue du Commandant Faurax**  
**69452 Lyon Cedex 06**

**A l'attention de Mme la Consule**  
**Générale BOTTA**

**OBJETS : Aff. Roberto PORTIGLIOTTI**  
**Droit international - France / Italie - Savoie**

**Aoste, le 27 janvier 2012**

Madame le Consul,

Je me permets de vous adresser comme convenu lors de notre entrevue au Consulat en présence de Fabrice BONNARD, copie de la dernière correspondance qui vient de m'être adressée par les services fiscaux français de CHAMBERY.

Il ressort très clairement de ce document que les services fiscaux français se retranchent désormais expressément et comme cela était à prévoir, derrière une décision rendue par la Cour de Cassation française qui elle-même se réfugie derrière la réponse gouvernementale faite en Juin 2011 par Monsieur Bernard KOUCHNER à la question posée à l'Assemblée Nationale de la France par le Député Yves NICOLLIN.

Cette réponse évidemment très tordue dans sa rédaction prétendait que la notification était sans doute intervenue, ce que nous savons tous les trois parfaitement faux.

C'est pourquoi, je me permets de solliciter, comme convenu, les coordonnées du Service et de la Personne qui est en mesure de me confirmer officiellement cette absence de notification au sens diplomatique et international du terme.

Vous remerciant par avance de votre assistance très efficace et de votre écoute dans l'intérêt de la vérité.

Je vous prie de recevoir, Madame le Consul, l'expression de mes salutations respectueuses et les plus distinguées.

**Roberto Portigliotti**

**PJI pour information on me réclame maintenant plus de 310.000€ sur les mêmes bases qu'avant ce qui représente le double sans que rien n'ait changé !?!**